

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12250
2 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er DECEMBRE 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente une lettre datée du
1er décembre 1976, qui vous est adressée par M. Neil Atalay, représentant de l'Etat
fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ilter TURKMEN

Annexe

Lettre datée du 1er décembre 1976, adressée au Secrétaire général
par M. Neil Atalay

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de M. Zénon Rossidès, représentant de la communauté chypriote grecque, en date du 26 novembre 1976, qui a été distribuée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/12243. Il va sans dire que les allégations figurant dans ladite lettre et dans ses annexes sont absolument sans fondement.

Nous avons tous maintenant l'habitude que le représentant chypriote grec, M. Rossidès, et ses associés, fassent distribuer des textes de propagande à la veille de chaque séance du Conseil de sécurité, dans le but, sans aucun doute, d'exploiter les bons sentiments des délégués auprès de l'Organisation des Nations Unies, et je ne pense pas qu'une telle propagande qui, en tous cas, s'est déjà révélée être sans fondement, mérite une réponse complète et détaillée ni qu'elle doit être prise au sérieux. Je ne vois pas dans quelle mesure la diffusion d'une propagande malveillante dont l'objet est de discréditer la Turquie et la communauté chypriote turque contribue à résoudre le problème de Chypre, et il est particulièrement décevant de voir le représentant chypriote grec se comporter d'une manière aussi inconsidérée au moment où l'on s'efforce de relancer les négociations entre les deux communautés.

La question du transfert de Chypriotes grecs du nord de l'île vers le sud a déjà fait l'objet de nombreuses lettres (voir notamment S/12082 et S/12196), réfutant des allégations antérieures des représentants chypriotes grecs et dans lesquelles il était catégoriquement spécifié que tous les Chypriotes grecs transférés au sud l'avaient été sur leur propre demande, et beaucoup d'entre eux avaient présenté cette demande par l'intermédiaire des représentants de l'Organisation des Nations Unies à Chypre. Ces demandes, dont des copies étaient jointes à mes lettres précitées sur la même question, sont la preuve que les Chypriotes grecs du nord de l'île ne sont en aucun cas forcés d'émigrer vers le sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat fédéré
ture de Chypre,

(Signé) Neil ATALAY